



Commission Régionale FAFA

Compte-rendu de la réunion en visio conférence du Lundi 07 Mars 2022 – 10H00

Présidence : Pierre BIENVENU

Présents : Gilles BRIOU – Olivier CAMBRAYE – Alain LECLERCQ – Wilfried LECLERCQ - Aurélien LECOCQ – Jean Richard LESAVRE – René MACQUET – Laurent MINETTE – Sylvie PAYAGE – Damien SOMVILLE - Jean Paul TURPIN

Assistent : Patrick BAUW - Anne-Sophie LAURENT – Michel RAVIART

Excusés : Thomas GOELZER - Thierry HOCQUAUX - Luc LAFORGE - Eric LEDENT - Joëlle LEMY

Pierre BIENVENU – Président de la CR FAFA et Michel RAVIART – Président de la CRTIS accueillent les membres présents et rappellent la situation en cours de l'enveloppe régionale FAFA et des sommes engagées :

	Disponibilités de l'enveloppe régionale 21/22	Sommes engagées sous réserve accord fédéral	Reliquat disponible au 07/03/22
Equipement	827 000€	500 700€	326 300€
Transport	145 000€	132 200€	30 200€

La saison 2021/2022 arrivera à son terme prochainement et la Commission Régionale FAFA insiste sur l'importance de concrétiser les démarches nécessaires auprès des porteurs de projets afin que les dossiers saisis sur l'outil FAFA soient conformes pour permettre une décision « Ligue » avant fin Mars.

Le but étant d'affiner au maximum notre enveloppe régionale et son reliquat pour visualiser rapidement avant terme les possibilités de financement.

Rappels importants :

- Concernant les montants attribués et imputés sur notre enveloppe « Ligue », si le projet n'aboutit pas, les sommes engagées ne peuvent pas être récupérées par la Ligue.

- La Commission Régionale souligne l'importance du rôle des districts auprès des porteurs de projets afin d'obtenir la certitude que les travaux seront bien réalisés avant la date d'échéance des 24 mois en veillant systématiquement au classement, si nécessaire, des installations.

- Rappel du circuit d'instruction des dossiers via l'outil FAFA et des rôles de chacun District/Ligue en impliquant les CDTIS :

- La vérification par le District de la recevabilité des dossiers au regard du cahier des charges FAFA et du schéma territorial de la Ligue
- L'importance du soutien accordé aux projets présentant des besoins spécifiques en fonction du territoire.
- Vigilance à apporter lors de la saisie des projets par les Districts sur la conception du plan de financement. Il convient de croiser, avant validation de l'aide fédérale sollicitée, le pourcentage et le montant maximum définis par le schéma territorial FAFA.

Un tour de table est effectué auprès des Districts afin de recenser les projets en cours de préparation qui pourraient potentiellement faire l'objet d'un financement sur le solde de l'enveloppe régionale.

Une option est relevée pour les projets suivants : Amiens Métropole, Doullens, Chauny et Loos en Gohelle dont le financement serait à prévoir sur le disponible.

Une précision pour les terrains en gazon synthétique (création ou remplacement) : Pour pouvoir créditer l'aide FAFA, il est rappelé qu'un rapport de tests spécifiques H.A.P est demandé. En cas de difficulté se rapprocher de la CRTIS.

Il est également nécessaire de rappeler aux porteurs de projets - ligne 11 en éclairage - qu'un classement niveau E7 sera obligatoire pour créditer l'aide. Il semble très utile de demander au moment du projet la transmission d'une étude d'éclairage pour s'en assurer.

Notifications régionales :

Concernant les projets gérés par la Ligue sans besoin d'accord fédéral, les notifications seront envoyées dans le courant de la semaine par Patrick BAUW avec copie aux Districts.

Dossiers à échéance passée :

Les prorogations doivent restées exceptionnelles et basées sur des motifs valables et recevables soumis à accord fédéral.

Dès cette saison le délai de réalisation des travaux étant porté à 24 mois (à compter de la notification) mais il n'y aura plus de possibilité de prolongation.

Clôture des dossiers non conformes :

Les dossiers « reportés » seront transmis aux districts afin de finaliser les projets rapidement.

Les dossiers « clôturés » seront fermés par la Ligue et une notification officielle sera envoyée par les Districts aux porteurs de projets selon le courrier type que la Ligue mettra à disposition.

Dossiers à clôturer par la Ligue :

- 6805211103 CUCQ
- 6805211202 BONNINGUES
- 6805200501 BOULOGNE USBCO
- 6805211101 BRIMEUX
- 6812201201 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEXIN THELLE
- 6802200502 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEUVRY ORCHIES LA FORET
- 6805220201 CONCHIL LE TEMPLE
- 6805220201 FRESSIN
- 6801211201 IZEL LES HAMEAUX
- 6802200502 ORCHIES
- 6803201001 WASQUEHAL (Transport)

Schéma territorial FAFA :

En fonction des disponibilités financières de l'enveloppe régionale avant la fin de la saison, il est convenu que la Commission Régionale ne modifiera pas les pourcentages et les sommes alloués en début de saison même en cas de disponibilités financières possibles.

Lancement Bornes Electriques en Février :

La Commission informe les clubs et les instances du « **Lancement du projet de mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les clubs/collectivités** » par la FFF en février 2022 dans le programme FFA.

Une prochaine réunion FFA est prévue avant mi-avril afin de réaliser un point avant fin de saison.

Pierre BIENVENU et Michel RAVIART remercient les référents FFA pour leur implication et investissement.

Fin de la réunion à 11H45.

Anne-Sophie LAURENT
Secrétaire de Séance

Pierre BIENVENU
Président